



## **Bilan de la COP 21 vu par le Partenariat Français pour l'Eau**

*12 décembre 2015*

### **Une mobilisation conséquente de la communauté internationale pour répondre au changement climatique**

La participation à l'ouverture de la COP 21 de 150 Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que la transmission avant cet événement des Contributions nationales concernant 185 pays pour limiter leurs rejets de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique montrait une mobilisation sans précédent de la communauté internationale.

L'ambition fixée pour cette COP par le Secrétaire Général des Nations unies et la Présidence française était très élevée : parvenir à un Accord ambitieux, équilibré, contraignant juridiquement, durable dans le cadre d'une importante transparence.

### **Un Accord universel le 12 décembre 2015**

L'Accord approuvé constitue probablement l'optimum de ce que la communauté internationale dans sa grande diversité pouvait retenir. Le Secrétaire Général des Nations unies et la Présidence française ont produit un travail diplomatique remarquable.

Les grandes lignes de cet Accord, réparti en deux grandes parties (Décisions et annexe), sont :

- Limiter le réchauffement global à 2° C en poursuivant les efforts pour parvenir à 1,5° C (le réchauffement depuis le début de l'ère préindustrielle est déjà de 0,8 °C et la trajectoire liée aux Contributions nationales reçues est comprise entre 2,7 et 3,5 ° C);
- Demande au GIEC de fournir en 2018 un rapport sur l'atteinte de l'objectif 1,5 ° C ;
- Analyse synthétique par l'UNFCCC des Contributions nationales en mai 2016 ;
- Transmission des Contributions nationales actualisées en 2020 (et donc de leurs évolutions depuis 2015) avec une « contrainte juridique » de révision tous les 5 ans ;
- Mise en place d'un dialogue sur les émissions à long terme en 2018 et remise par les pays de leurs engagements à ce sujet en 2020 ;
- Reconnaissance de l'adaptation au même titre que l'atténuation, révision en 2017 du cadre institutionnel pour l'adaptation, appui du Fonds vert aux pays en développement pour préparer leurs contributions nationales sur ce point ;
- La mobilisation des financements publics et privés apportés par les pays développés sera poursuivie jusqu'en 2025 et une révision du plancher de 100 milliards de US\$ par an sera mise en place en 2025 ;

- La poursuite du mécanisme financier pour couvrir les pertes et dommages liées au changement climatique ;
- L'appui aux pays en développement en matière de transferts de technologie et de renforcement des capacités, notamment pour la transparence des politiques et des actions menées ;
- la reconnaissance du rôle de la société civile, du secteur privé, des institutions financières, des villes et autres autorités sous-nationales dans la mise en œuvre de solutions d'atténuation et d'adaptation.

On notera que l'ambition de ce texte est très élevée nécessitant un changement rapide de développement et un passage très rapide aux énergies non fossiles au niveau mondial. Certains moyens d'y parvenir ne sont peut-être pas tous à la hauteur des ambitions affichées sachant en plus que l'atteinte de cet objectif nécessite des actions immédiates. Par exemple, les signaux aux marchés sont-ils suffisants ? L'Accord ne fixe en effet rien en termes de prix du carbone.

### **Et l'eau dans tout cela ?**

L'eau n'est pas citée explicitement dans l'Accord sachant que la communauté internationale de l'eau, en particulier le PFE, a agi jusqu'au dernier moment pour qu'elle trouve sa place dans un point du préambule de son annexe : « *Noting the importance of ensuring the integrity of all ecosystems, including oceans, and the protection of biodiversity, recognized by some cultures as Mother Earth, and noting the importance for some of the concept of "climate justice", when taking action to address climate change* ».

Ceci étant, plusieurs points figurant dans l'Accord vont permettre de faire avancer la cause de l'eau en lien avec la lutte contre le changement climatique:

- la reconnaissance des Droits humains dans les actions liées au changement climatique : le Droit à l'eau et à l'assainissement approuvé par les Nations unies en 2010 en fait partie ;
- le cadre constitué par l'Agenda post 2015 : l'eau y fait l'objet d'un Objectif spécifique ;
- la reconnaissance du rôle des acteurs locaux et régionaux : l'eau est directement concernée ;
- la révision en 2020 des contributions nationales : l'eau est présente dans 92 % des mentions d'adaptation des Contributions nationales transmises pour la COP 21 ;
- la priorité accordée à l'adaptation pour les financements : les bailleurs de fonds internationaux souhaitent que soit précisé le contenu des projets climato-compatibles dans le secteur de l'eau.

### **La forte mobilisation de la communauté internationale de l'eau : la Journée Eau du 2 décembre 2015**

Pour la première fois dans une COP, la communauté internationale de l'eau, regroupée autour du Conseil mondial de l'eau et du Partenariat Français pour l'Eau, s'est fortement mobilisée avant et pendant toute la COP 21 autour de la campagne #Waterisclimate mise en place à l'initiative du Partenariat Français pour l'Eau. Cette campagne, qui va se poursuivre au plus tôt, vise à rendre visible le lien entre l'eau et climat et le besoin d'agir à tous les niveaux pour répondre aux défis du changement climatique pour la ressource en eau.



L'eau est une des premières victimes du changement climatique, avec plus de 90% des catastrophes naturelles liées à l'eau. Les sécheresses et inondations qui ont touché le sud de la France, la Californie, le Bangladesh, Pakistan, la Syrie, ne sont que l'expression de la variabilité accrue des pluies et l'augmentation des températures dans des régions déjà vulnérables.

Cependant la question de l'eau douce n'est pas centrale aux questions climatiques, notamment au niveau des négociations.

Les membres du Partenariat Français pour l'Eau avec leurs partenaires internationaux ont été très actifs pendant la COP 21 pour :

- Demander à ce que les pays s'engagent à respecter la barrière des 2 degrés Celsius d'augmentation des températures depuis l'ère préindustrielle. Ils ont rappelé que l'eau joue un rôle important dans l'atténuation (hydroélectricité, valorisation des boues pour générer de l'énergie, réduction des besoins énergétiques des infrastructures d'eau) ;
- Demander que l'eau soit mentionnée dans l'Accord dans son préambule comme dans son volet adaptation ;
- Appeler fortement pour un renforcement des capacités des pays, notamment francophones, dans leurs contributions nationales pour la prise en compte de l'eau et la mise en place localement de politiques mariant la gestion de l'eau et du changement climatique ;
- Rappeler le rôle fondamental de prendre en compte l'eau dans les financements prévus au plan international (comme le Fonds vert), au niveau des bassins et au plan national pour l'eau et le climat ;
- Valoriser le rôle important de la société civile pour le renforcement des actions des Etats avec des solutions concrètes à leur niveau, entreprises, collectivités, organismes scientifiques, ONG, autorités locales etc.

#### **La mise en valeur de solutions concrètes**

Ceci a notamment été perceptible au sein du Plan d'action de Lima à Paris (LPAA), plan d'action qui s'est tenu la première semaine de la COP21 et qui a présenté de nombreux engagements de la société civile. Une section de ce plan d'action a été dédiée à l'eau et au climat lors de la journée du 2 décembre 2015.

Un Pacte des bassins regroupant près de 300 bassins a été présenté pour rendre la gestion de l'eau à ce niveau plus résiliente au changement climatique. 40 entreprises se sont elles aussi engagées autour de l'Alliance des entreprises pour réduire leur empreinte eau au niveau de leur processus de fabrication. 20 associations de jeunes ont elles aussi prises un engagement de sensibilisation sur la question de l'eau et du climat. Une coalition de mégapoles, regroupant 10 mégapoles clés de 85 millions de personnes, a lancé une plateforme d'échanges de connaissance en relation avec l'UNESCO IHP et l'association ARCEAU.

Dans ce cadre, des engagements financiers pour la question de l'eau ont été présentés tel celui de la Banque Mondiale, qui s'est engagée sur un montant de 200 millions de dollars pour augmenter la sécurité hydrique et la résilience au climat des régions côtières, ainsi qu'un programme financier de

50 millions d'euros de l'Agence France de Développement et de 15 millions du Sénégal pour protéger 300 000 personnes des inondations à Pekine, dans la banlieue de Dakar.

Les engagements pris au niveau du LPAAA pour la question de l'eau ont été présentés vendredi 5 décembre lors de l'Action Day à des représentants et figures clés du climat et du développement tels François Hollande, Ban Ki Moon, Al Gore, Sean Penn.

Un enjeu important de ce cadre d'action sera d'assurer un suivi de ces engagements de COP en COP pour qu'au-delà des déclarations des actions concrètes puissent être mises en œuvre.

Cette Journée du 2 décembre a également permis à un ensemble d'acteurs de tous pays et origines de présenter des solutions. Plus de 300 personnes étaient notamment réunies sur l'Espace Société Civile du Bourget dans l'auditorium Nelson Mandela. Le PFE a lui-même organisé une série d'événements en zone des négociations et dans l'Espace Génération Climat permettant une valorisation des solutions de ses membres dans le cadre d'un équilibre entre leurs différents collègues.

Les multiples side-events et travaux réalisés par ces acteurs montrent, si besoin était, les réelles réussites apportées par les approches inclusives, concrètes, opérationnelles, sur les territoires. Ces solutions se mettent en place, concrètement, au nord comme au sud.

Les journalistes ont largement adhéré à cette initiative et les retombées presse en France comme à l'international sont importantes.

### **S'appuyer au plus tôt sur l'Accord de Paris pour faire avancer lors de la COP 22 la cause de l'eau dans la lutte contre le changement climatique**

Lors de la COP 21, la Ministre déléguée auprès du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement du Maroc, chargée de l'Eau, Charafat Afaïal, a présenté, notamment à la Ministre française chargée de l'écologie, l'initiative du Gouvernement marocain d'organiser une conférence au Maroc à la mi-2016 sur la thématique de l'eau et du climat préparatoire à la COP 22 qui se tiendra à Marrakech en décembre 2016.

Une rencontre entre la Ministre marocaine et le Président du PFE, Henri Bégorre, a permis de positionner le PFE comme l'un des organisateurs de cette conférence.

Cette conférence multi-acteurs devra viser à faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Paris en ce qui concerne le secteur de l'eau, par exemple :

- Faire reconnaître la prise en compte du droit à l'eau et à l'assainissement et de l'Objectif Eau post 2015 dans les plans nationaux d'adaptation au changement climatique ;
- Aider les pays à construire leurs futures Contributions nationales en matière d'atténuation et d'adaptation pour le secteur de l'eau ;
- Aider les pays et les bailleurs de fonds à identifier le contenu des projets correspondant en évitant ceux susceptibles de conduire à la mal-adaptation ;
- Valoriser les solutions concrètes : infrastructures, mesures institutionnelles, systèmes d'information, renforcement des capacités... ;
- Poursuivre la signature d'engagements : Pacte des bassins, Alliance pour les entreprises, Engagements des villes, des jeunes... ;
- Aider à la mise en place de systèmes de suivi des engagements.